

La Préfon réaffirme son attachement à une épargne retraite adaptée aux besoins des épargnants.

Dans le cadre du débat budgétaire en cours, l'Association Préfon tient à réaffirmer sa position de principe sur la liquidation des Plans d'Épargne Retraite (PER), et en particulier sur le régime Préfon-Retraite.

Le PER doit rester un instrument de prévoyance, au bénéfice du maintien du niveau de vie à la retraite des épargnants. Il repose sur la liberté de choix de la durée d'investissement sur le long terme.

« La liberté de décision et la confiance dans la durée sont au cœur de la réussite du **PER** », souligne la Préfon.

Les régimes d'épargne retraite participent au **financement de l'économie réelle et aux grandes transitions de notre époque**. Préserver leur horizon d'investissement, c'est aussi leur utilité collective.

L'Association Préfon s'engage à promouvoir un régime de retraite supplémentaire **souple, sécurisé et rentable,** fidèle à l'esprit du service public et au modèle social français.

A propos de la Préfon:

Préfon est la Caisse Nationale de Prévoyance de la Fonction Publique, association au sens de la loi de 1901, elle a pour objet d'offrir aux fonctionnaires et assimilés des régimes de prévoyance complémentaire, notamment en matière de retraite.

Préfon-Distribution est la filiale de courtage et de distribution de l'association Préfon, elle est inscrite à l'ORIAS. Depuis sa création, **500 000 agents publics** ont fait confiance à Préfon en adhérant au régime Préfon-Retraite, lequel représente avec **14 milliards d'euros d'encours**, **21% de l'épargne retraite individuelle** (PER) des Français.

Plus d'informations www.prefon.fr

Contact presse:

Christian Carrega 01 44 13 64 13

christian.carrega@prefon.fr